

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



n-Octylamine  
10550

Version / révision 4.01  
Remplace la version 4.00\*\*\*

Date de révision 15-avr.-2021  
Date d'émission 15-avr.-2021

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Identification de la substance  
ou de la préparation

**n-Octylamine**

Nom Chimique Octylamine  
No.-CAS 111-86-4  
N°CE 203-916-0  
Numéro d'enregistrement  
(REACH) 01-2119474880-31

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Intermédiaire  
Préparation  
Obturant  
Fluides fonctionnels  
substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées aucun(e)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la  
société/entreprise **OQ Chemicals GmbH**  
Rheinpromenade 4A  
D-40789 Monheim  
Germany

Informations sur le produit Product Stewardship  
FAX: +49 (0)208 693 2053  
email: sc.psq@oq.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence +44 (0) 1235 239 670 (UK)  
accessible 24/7

Nationale téléphone en cas  
d'urgence Centre Antipoisons Belge  
+32 (0)70 245 245  
accessible 24/7

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Cette substance est classée et étiquetée (CLP) selon la directive 1272/2008/CE et ses amendements

Liquide inflammable Catégorie 3, H226



**n-Octylamine**  
**10550**

**Version / révision** 4.01

Toxicité aiguë par voie orale Catégorie 3, H301  
Toxicité aiguë par pénétration cutanée Catégorie 3, H311  
Toxicité aiguë par inhalation Catégorie 4, H332  
Corrosion/irritation cutanées Catégorie 1A, H314  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1, H318  
Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique Catégorie 3, H335  
Danger pour l'environnement Aquatic Acute 1; H400  
Aquatic Chronic 2; H411  
Facteur M : 1 (autoévaluation)

## Indications complémentaires

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Marquage selon la directive 1272/2008/CE avec compléments (CLP).

### Symboles de danger



### Mot d'avertissement

### Danger

### Déclarations de risque

H226: Liquide et vapeurs inflammables.  
H301: Toxique en cas d'ingestion.  
H311: Toxique par contact cutané.  
H332: Nocif par inhalation.  
H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H335: Peut irriter les voies respiratoires.  
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Consignes de sécurité

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P260: Ne pas respirer les gaz/brouillard/vapeurs.  
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P321 : Traitement particulier : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec de l'acide acétique à 3%, rincer ensuite abondamment à l'eau pure pendant au moins 5 minutes.  
P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si



n-Octylamine  
10550

Version / révision 4.01

la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P391: Recueillir le produit répandu.  
P403 + P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P501: Éliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.\*\*\*

## 2.3. Autres dangers

Aucun à notre connaissance

### Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom Chimique	No.-CAS	REACH-No	1272/2008/EC	Concentration (%)
Octylamine	111-86-4	01-2119474880-31	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H311 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411 Facteur M : 1 (autoévaluation)	> 99,0

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation

Garder tranquille. Bien aérer. Appeler immédiatement un médecin. Les symptômes de l'intoxication peuvent apparaître plusieurs heures après l'exposition.

#### Peau

Lavage avec 3% d'acide acétique, suivi de grandes quantités d'eau courante pendant au moins 5 mn comme étape finale. Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.

#### Yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.

#### Ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.



n-Octylamine  
10550

Version / révision 4.01

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### Symptômes principaux

Respiration coupée, convulsions, Toux, effet hypertenseur.

### Risque particulier

Perforation d'estomac, Oedème pulmonaire.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### Conseils généraux

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Le secouriste doit se protéger.

A manipuler de la même manière qu'une substance alcaline (similaire à l'ammoniac). En cas d'ingestion, lavage d'estomac. Traiter la peau et les muqueuses à l'antihistamine et aux corticoïdes. En cas d'irritation des poumons, premier traitement avec spray au cortisol. Les symptômes peuvent être retardés. Contrôle ultérieur pour pneumonie et oedème pulmonaire.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

mousse résistant à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée

#### Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les émanations gazeuses dangereuses produites par la combustion incomplète peuvent être constituées par:  
monoxyde de carbone (CO)  
dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire  
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

L'équipement du pompier doit comprendre un appareil respiratoire autonome et un équipement anti-feu complet approuvés par le NIOSH ou conformes à la norme EN 133).

#### Mesures de lutte contre l'incendie

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. L'écoulement d'eau et le nuage de vapeur peuvent être corrosifs. L'écoulement de l'eau peut être nocif pour l'environnement. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Endiguer et collecter l'eau d'extinction. Éloigner les personnes du feu et rester dans le vent.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel



n-Octylamine  
10550

Version / révision 4.01

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence: Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Pour le personnel de sauvetage : voir Equipement de protection individuelle au chapitre 8.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Ne pas déverser le produit dans l'environnement aquatique sans prétraitement (installation avec traitement biologique). L'écoulement de l'eau peut être nocif pour l'environnement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

### Méthodes de confinement

Stopper le flux de matière (si c'est possible sans danger) en prenant les mesures de sécurité nécessaires. Recueillir la matière répandue si possible.

### Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte. NE PAS utiliser des matériaux combustibles comme la sciure. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Si le liquide a été renversé en grande quantité nettoyer rapidement en écopant ou en aspirant. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

## 6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

D'autres informations peuvent être contenues dans les scénarios d'exposition correspondants en annexe de cette fiche de données de sécurité.

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Remplissage et manipulation du produit seulement en circuit fermé.

#### Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

#### Remarques concernant la protection de l'environnement

Voir chapitre 8 : Limitation et surveillance de l'exposition environnementale.

#### Produits incompatibles

acides forts  
oxydants



n-Octylamine  
10550

Version / révision 4.01

## 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Si un feu se déclare au voisinage du produit, refroidir d'urgence les récipients par vaporisation d'eau. Mettre à terre et relier les conteneurs lors de transvasements.

### Mesures techniques/Conditions de stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Manipuler sous azote, protéger de l'humidité. Conserver à des températures comprises entre -1 et 38 °C (30 et 100 °F).

### Classe de température

T3

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Intermédiaire

Préparation

Obturant

Fluides fonctionnels

substances chimiques de laboratoire

Vous trouverez des informations relatives aux champs d'application particuliers en annexe de cette fiche de données de sécurité

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition Union Européenne

Pas de limites d'exposition établies

#### Limites d'exposition Belgique

Pas de limites d'exposition établies.

#### DNEL & PNEC

#### Octylamine, CAS: 111-86-4

#### Travailleurs

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation	4,6 mg/m <sup>3</sup>
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation	Danger inconnu (pas d'autres informations nécessaires)
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation	26,85 mg/m <sup>3</sup>
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation	53,7 mg/m <sup>3</sup>
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau	0,65 mg/kg bw/day
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



n-Octylamine  
10550

Version / révision 4.01

DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau	Danger important (pas de valeur limite dérivée)***
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau	Danger important (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - effets locaux - yeux	Danger important (pas de valeur limite dérivée)

## Population

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation	Danger inconnu (pas d'autres informations nécessaires)
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation	Danger inconnu (pas d'autres informations nécessaires)
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation	Danger inconnu (pas d'autres informations nécessaires)
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation	Danger inconnu (pas d'autres informations nécessaires)
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau	Danger inconnu (pas d'autres informations nécessaires)
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau	Danger inconnu (pas d'autres informations nécessaires)***
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau	Danger inconnu (pas d'autres informations nécessaires)
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau	Danger inconnu (pas d'autres informations nécessaires)
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - oral	Danger inconnu (pas d'autres informations nécessaires)
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - oral	Danger inconnu (pas d'autres informations nécessaires)
DN(M)EL - effets locaux - yeux	Danger inconnu (pas d'autres informations nécessaires)

## Environnement

PNEC eau - eau douce	0,0002 mg/l
PNEC eau - eau salée	0,00002 mg/l
PNEC eau - dégagement temporaire	0,002 mg/l
PNEC STP	3,2 mg/l
PNEC sédiments - eau douce	0,353 mg/kg dw***
PNEC sédiments - eau salée	0,0353 mg/kg dw***
PNEC Air	pas de danger identifié
PNEC sols	0,0702 mg/kg dw***
Empoisonnement indirect	pas de potentiel de bioaccumulation

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Différences par rapport aux conditions de contrôle standard (REACH)

Non applicable.

### Dispositifs techniques de commande adaptés

L'aspiration diffuse et la réduction de l'air sont souvent insuffisants pour limiter l'exposition des employés. En

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



**n-Octylamine**  
**10550**

**Version / révision** 4.01

général, une aspiration locale est préférable. Utilisez des appareils antidéflagrants (p. ex. ventilateurs, interrupteurs et terre) dans des systèmes mécaniques de ventilation.

## Équipement de protection individuelle

### **Pratiques générales d'hygiène industrielle**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

### **Mesures d'hygiène**

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

### **Protection des yeux**

lunettes de sécurité à protection intégrale. En plus des lunettes protectrices, porter un masque facial s'il y a un risque de projection sur le visage.

L'équipement doit être conforme à EN 166

### **Protection des mains**

Porter des gants de protection. Les recommandations sont énumérées ci-dessous. D'autres matières de protection peuvent être utilisées en fonction de la situation si des informations suffisantes concernant la dégradation et l'infiltration sont disponibles. Si d'autres produits chimiques sont utilisés conjointement avec.

<b>Matière appropriée</b>	caoutchouc nitrile
<b>Évaluation</b>	selon EN 374: niveau 3
<b>Épaisseur du gant</b>	env 0,55 mm
<b>Temps de pénétration</b>	env 60 min

<b>Matière appropriée</b>	chlorure de polyvinyle
<b>Évaluation</b>	L'information donnée est basée sur des expériences pratiques
<b>Épaisseur du gant</b>	env 0,8 mm

### **Protection de la peau et du corps**

vêtements étanches. Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

### **Protection respiratoire**

appareil respiratoire avec filtre A. Masque complet avec filtre susmentionné suivant les exigences utilisées par les fabricants ou appareil respiratoire indépendant. L'équipement doit être conforme à EN 136 ou à EN 140 et EN 143.

### **Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Utiliser le produit seulement dans un système fermé. Lorsque le dégagement de produit ne peut être évité, celui-ci doit être aspiré au point de sortie. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. En cas de dégagement de grandes quantités de produit dans l'atmosphère ou d'infiltration dans les cours d'eau, le sol ou les canalisations, contacter les autorités compétentes.

### **Conseils supplémentaires**

Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>. Vous trouverez des informations relatives aux restrictions de dissémination particulières en annexe de cette fiche de données de sécurité.

## **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



n-Octylamine  
10550

Version / révision 4.01

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide
Couleur	incolore
Odeur	ammoniacale
Seuil olfactif	donnée non disponible
pH	11,8 (100 g/l dans l'eau @ 25 °C (77 °F)) DIN 19268
Point/intervalle de fusion	2 °C (Point d'écoulement)
Méthode	DIN ISO 3016
Point/intervalle d'ébullition	178 °C @ 1013 hPa
Méthode	OECD 103
Point d'éclair	58 °C @ 1013 hPa***
Méthode	ISO 2719
Vitesse d'évaporation	donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Ne s'applique pas étant donné que la substance n'est pas un liquide
Limite inférieure d'explosivité	0,7 Vol %
Limite supérieure d'explosivité	9,6 Vol %

### Pression de vapeur

Valeurs [hPa]	Valeurs [kPa]	Valeurs [atm]	@ °C	@ °F	Méthode
0,81	0,081	0,00081	20	68	
~ 7	~ 0,7	~ 0,007	50	122	

Densité de vapeur 4,46 (Air=1) @20 °C (68 °F)

### Densité relative

Valeurs	@ °C	@ °F	Méthode
0,7808	20	68	DIN 51757

Solubilité 0,32 g/l @ 20 °C, dans l'eau, ISO 4311

log Pow 3,7 @ 25 °C (77 °F), OECD 117\*\*\*

Température d'auto-inflammabilité 275 °C @ 1019 hPa\*\*\*

Méthode DIN 51794

Température de décomposition donnée non disponible

Viscosité 1,371 mPa\*s @ 20 °C

Méthode DIN 51562, dynamique

Dangers d'explosion Ne s'applique pas étant donné que la substance n'est pas explosive et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants

Propriétés comburantes Ne s'applique pas étant donné que la substance n'a pas d'effet oxydant et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants

## 9.2. Autres informations

Poids moléculaire	129,25
Formule moléculaire	C8 H19 N
log Koc	4,25 @ pH 5 - 7 calculé***
Constante de dissociation	pKa 10,6 @ 23,5 °C (74,3 °F) OECD 112***
Indice de réfraction	1,429 @ 20 °C
Tension de surface	44,2 mN/m (0,28 g/l @ 20°C (68°F)), OECD 115

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

La capacité de réaction du produit correspond à celle de la classe de substance, comme typiquement décrite



n-Octylamine  
10550

Version / révision

4.01

dans les manuels d'instruction du domaine de la chimie organique.

## 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

## 10.4. Conditions à éviter

Eviter tout contact avec la chaleur, les étincelles, les flammes et les décharges statiques. Eviter toute source d'inflammation.

## 10.5. Matières incompatibles

acides forts, oxydants.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. S'ils sont chauffés jusqu'à la décomposition thermique, les produits de décomposition suivants peuvent apparaître suivant les conditions. Monoxyde de carbone (CO). oxydes d'azote (NOx). cyanures. acide nitrique. nitriles.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Voies d'exposition probables** Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Ingestion

Toxicité aiguë				
Octylamine (111-86-4)				
Voies d'exposition	Point final	Valeurs	Espèce	Méthode
Oral(e)	LD50	< 200 mg/kg	rat, mâle/femelle	OECD 401
Inhalation	CL50	1,6 mg/l (4 h)	rat, mâle/femelle	OECD 403
Dermique	LD50	200 - 2000 mg/kg	lapin	

#### Octylamine, CAS: 111-86-4

##### Évaluation

Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

Irritation et corrosion				
Octylamine (111-86-4)				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Résultat	Méthode	
Peau	lapin	important effet irritant	OECD 404	3 min
Yeux	lapin	important effet irritant	OECD 405	
l'appareil respiratoire***	souris male***	RD50: 17 ppm***		15 min***

#### Octylamine, CAS: 111-86-4

##### Évaluation

Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



n-Octylamine  
10550

Version / révision 4.01

<b>Sensibilisation</b>				
<b>Octylamine (111-86-4)</b>				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Évaluation	Méthode	
Peau	souris femelle***	négatif	MEST	10 %, en éthanol***

## **Octylamine, CAS: 111-86-4**

### **Évaluation**

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Sensibilisation cutanée

Il n'existe pas de données sur la sensibilisation des voies respiratoires\*\*\*

<b>Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée</b>				
<b>Octylamine (111-86-4)</b>				
Type	Dose	Espèce	Méthode	
Toxicité subchronique	NOAEL: ~ 100 mg/kg/d	rat, mâle/femelle	OECD 422	Oral(e) Références croisées

## **Octylamine, CAS: 111-86-4**

### **Évaluation**

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT RE

<b>Cancérogénicité, Mutagénicité, Toxicité reproductrice</b>					
<b>Octylamine (111-86-4)</b>					
Type	Dose	Espèce	Évaluation	Méthode	
Mutagénicité		Lymphocytes de souris	négatif	OECD 476 (Mammalian Gene Mutation)	Étude in vitro Références croisées
Mutagénicité		Salmonella typhimurium	négatif	OECD 471 (Ames)	Étude in vitro
Mutagénicité		souris male***	négatif	OECD 474	in vivo Références croisées
Toxicité reproductrice	NOAEL 100 mg/kg/d	rat, parental		OECD 422, Oral	Références croisées
Toxicité reproductrice	NOAEL 100 mg/kg/d	Rat, 1ere génération, mâle/femelle		OECD 422, Oral	Références croisées

## **Octylamine, CAS: 111-86-4**

### **CMR Classification**

Les données disponibles sur les propriétés CMR figurent dans le tableau ci-dessus. Elles ne justifient pas de classification dans la catégorie 1A ou 1B

### **Évaluation**

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Ne relève pas d'effet toxique sur la reproduction ou mutagène dans l'essai sur l'animal

Au sujet de la cancérogénicité, pas de données disponibles\*\*\*

## **Octylamine, CAS: 111-86-4**

### **Symptômes principaux**

Respiration coupée, convulsions, Toux, effet hypertenseur.

### **Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique**

Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



n-Octylamine  
10550

Version / révision 4.01

## Toxicité systémique pour certains organes cibles - Expositions répétées

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :  
STOT RE

## Toxicité par aspiration

En raison de la viscosité, aucun danger d'aspiration ne résulte de ce produit

## Note

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique			
Octylamine (111-86-4)			
Espèce	Durée d'exposition	Dose	Méthode
Daphnia magna	48h	EC50: 1,9 mg/l	OECD 202***
Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	96h	LC50: 5,19 mg/l	OECD 203
Desmodesmus subspicatus	72h	EC50: 0,23 mg/l (Taux de croissance)	92/69/EEC C.3
Boue activée (bactérie)	11 d	NOEC: >= 32 mg/l	OECD 301A

Toxicité à long terme				
Octylamine (111-86-4)				
Type	Espèce	Dose	Méthode	
Toxicité aquatique	Desmodesmus subspicatus	NOEC: 0,01 mg/l (3d)	Taux de croissance 92/69/EEC C.3	
Toxicité aquatique***	Desmodesmus subspicatus***	EC10: 0,07 mg/l (72 h)***	Taux de croissance 92/69/EEC C.3***	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Octylamine, CAS: 111-86-4

#### Biodégradation

> 70 % (12\*\*\* d), Boue activée, Soins domestiques, inadapté, OECD 301 C.\*\*\*

Dégradation abiotique		
Octylamine (111-86-4)		
Type	Résultat	Méthode
Hydrolyse	Non escomptée	
Photolyse	Demi-vie (DT50) : 10 h	calculé

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Octylamine (111-86-4)		
Type	Résultat	Méthode
log Pow	3,7 @ 25 °C (77 °F)***	mesuré(e), OECD 117
BCF	89-120	calculé

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



n-Octylamine  
10550

Version / révision 4.01

## 12.4 Mobilité dans le sol

Octylamine (111-86-4)		
Type	Résultat	Méthode
Tension de surface	44,2 mN/m (0,28 g/l @ 20°C (68°F))	OECD 115
Adsorption/désorption	log K <sub>oc</sub> : 4,25 @ pH 5 - 7	calculé
Répartition sur les compartiments environnementaux	Air : 2,44% Sol : 76,8% eau: 20,4% Sédiment : 0,39%	Calcul selon Mackay, niveau I

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Octylamine, CAS: 111-86-4

#### Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

## 12.6. Autres effets néfastes

### Octylamine, CAS: 111-86-4

donnée non disponible

#### Note

Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Informations sur le produit

Éliminer sous l'observation des lois et réglementations concernant l'évacuation des déchets. Le choix de la procédure d'évacuation dépend de la composition du produit au moment de son évacuation, des réglementations locales et des possibilités d'évacuation.

Déchet dangereux conforme le Catalogue européen des déchets (EWC)

#### Emballages vides contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### ADR/RID

#### 14.1. Numéro ONU

UN 2734

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Amines, liquides, corrosives, inflammables, n.s.a. (n-Octylamine)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

8

Risques secondaires

3

#### 14.4. Groupe d'emballage

I

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Environnement

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



n-Octylamine  
10550

Version / révision 4.01

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de restriction en tunnel ADR	(D/E)
Code de classement	CF1
Numéro de risque	883

### ADN

Navire à conteneurs ADN

#### 14.1. Numéro ONU

UN 2734

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Amines, liquides, corrosives, inflammables, n.s.a.  
(n-Octylamine)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Risques secondaires

8

#### 14.4. Groupe d'emballage

3

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

I

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Environnement

Code de classement	CF1
Numéro de risque	883

### ADN

Bateau-citerne ADN  
non autorisé

### ICAO-TI / IATA-DGR

#### 14.1. Numéro ONU

UN 2734

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Amines, liquid, corrosive, flammable, n.o.s.  
(n-Octylamine)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Risques secondaires

8

#### 14.4. Groupe d'emballage

3

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

I

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Environnement

donnée non disponible

### IMDG

#### 14.1. Numéro ONU

UN 2734

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Amines, liquid, corrosive, flammable, n.o.s.  
(n-Octylamine)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Risques secondaires

8

#### 14.4. Groupe d'emballage

3

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

I

Marquage	Environnement
Polluant marin	oui

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



n-Octylamine  
10550

Version / révision 4.01

No EMS

F-E, S-C

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC**

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

### Réglementation 1272/2008, Annexe VI

N'est pas listée

### DI 2012/18/EU (Seveso III)

Catégorie

Annexe I, partie 1:  
P5a - c ; en fonction des conditions  
E1

### DI 1999/13/EC (VOC Guideline)

Nom Chimique	Statut
Octylamine CAS: 111-86-4	régulé

### Inventaires internationales

#### **Octylamine, CAS: 111-86-4**

AICS (AU)  
DSL (CA)  
IECSC (CN)  
EC-No. 2039160 (EU)  
ENCS (2)-133 (JP)  
ISHL (2)-133 (JP)  
KECI KE-26611 (KR)  
PICCS (PH)  
TSCA (US)  
NZIoC (NZ)  
TCSI (TW)

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le rapport sur la sécurité chimique (Chemical Safety Report - CSR) a été établi. Voir scénarios d'exposition en annexe.

## SECTION 16: Autres informations

### **Texte des phrases H mentionnées aux articles 2 et 3**

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H301: Toxique en cas d'ingestion.

H311: Toxique par contact cutané.



**n-Octylamine**  
**10550**

Version / révision

4.01

H332: Nocif par inhalation.  
H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H318: Provoque de graves lésions des yeux.  
H335: Peut irriter les voies respiratoires.  
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Abréviations

Une liste des termes et des abréviations se trouve sur le lien suivant :  
[http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information\\_requirements\\_r20\\_en.pdf](http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information_requirements_r20_en.pdf)

### Conseils relatifs à la formation

Pour des premiers soins efficaces, un cours spécial / une formation sont nécessaires.

### Sources des principales données utilisées dans la fiche de données

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur les données dont dispose OQ et sur les sources publiques considérées valides ou acceptables. L'absence d'éléments d'informations requis par OSHA, ANSI ou 1907/2006/EC indique que des informations en adéquation avec ces exigences sont disponibles.

### Autres informations pour la présente fiche de sécurité

Les modifications de la version précédente sont indiquées par \*\*\*. Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local. Pour obtenir de plus amples informations, d'autres fiches sur la sécurité des matières et fiches techniques, veuillez consulter la page d'accueil de OQ ([www.chemicals.oq.com](http://www.chemicals.oq.com)).

### Clause de non-responsabilité

**Pour usage industriel uniquement.** Les informations contenues sont conformes à nos meilleures connaissances. Nous ne suggérons ou ne garantissons pas que les risques énumérés soient les seuls risques qui existent. OQ ne donne aucun type de garantie, expresse ou implicite, au sujet de l'utilisation de ce matériel dans votre procédé ou en combinaison avec d'autres substances d'une manière sûre. La détermination de la convenance de ce matériel pour n'importe quelle utilisation ou la façon de l'utilisation envisagée relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. L'utilisateur doit répondre à toutes les normes applicables de sûreté et de santé.

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**

## Annexe à la fiche de données de sécurité étendue (eFDS)

### Informations générales

Une approche quantitative utilisée pour conclure à une utilisation sûre pour :

Milieu environnemental

Effets systémiques à long terme par inhalation

Long term local hazards via inhalation

Dangers locaux aigus par inhalation

Effets systémiques à long terme par la peau

Une approche qualitative utilisée pour conclure à une utilisation sûre pour :

Dangers systémiques aigus par inhalation

Dangers systémiques aigus par la peau

Effets locaux à long terme par la peau

Dangers locaux aigus par la peau

Dangers locaux par les yeux\*\*\*

### Conditions d'exploitation et mesures de management des risques



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



**n-Octylamine**  
**10550**

**Version / révision** 4.01

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage  
Recouvrir la peau d'un matériau de protection adapté en fonction d'un contact potentiel avec le produit  
Toute mesure visant à éliminer l'exposition devra être prise en considération  
Contention de la source, sauf en cas d'une exposition à court terme (par exemple, lors d'un prélèvement d'échantillons)  
Système fermé conçu de sorte à permettre un entretien facile  
Si possible, maintenez les équipements sous une pression négative  
Contrôlez l'accès du personnel dans la zone de travail  
DE manquant  
Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.  
Formation des collaborateurs sur les procédés éprouvés  
Procédures de décontamination et élimination de toute urgence ; Formations associées\*\*\*

## Identité du scénario d'exposition

- 1 **Industrial use resulting in manufacture of another substance (use of intermediates)**
- 2 **Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges**
- 3 **Utilisation de mastic**
- 4 **Fluides fonctionnels**
- 5 **Fluides fonctionnels\*\*\***
- 6\*\*\* **Inervention en laboratoires\*\*\***

## **Numéro du ES** 1

court titre du scénario d'exposition

**Industrial use resulting in manufacture of another substance (use of intermediates)**

## **liste des descripteurs d'utilisation**

### **Catégories des processus**

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pou-vant présenter des possibilités d'exposit

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations\* et d'articles (contacts multiples et/ou im-portants)

PROC8a: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

### **Catégories de libération environnementale [ERC]**

ERC6a: Industrial use resulting in manufacture of another substance (use of intermediates)

### **Propriétés du produit**

Voir les fiches de données de sécurité jointes

### **Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition**

Utilisation comme intermédiaire (n'est pas en rapport avec les conditions sévèrement contrôlées). comprend le recyclage/la valorisation, le transfert de matériel, le stockage et les activités connexes de laboratoire, de maintenance et de chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

### **Autres explications**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



**n-Octylamine**  
**10550**

Version / révision 4.01

Utilisation industrielle

Outil logiciel utilisé :

Chesar 3.1

Propriétés du produit (de l'article)

liquide

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail\*\*\*

## Scénarios contributants

**Numéro du scénario contribuant**

**1**

**Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 6a**

### autre spécification

Les facteurs de libération de la (Sp)ERC ont été modifiés

### quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 0.17 to

montant annuel par site: 50 to

La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.1

### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m<sup>3</sup>/d

### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 0.02 %

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 0.015 %

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0.1%

### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 91,09

Écoulement de l'eau de la station d'épuration / de la rivière (m<sup>3</sup>/day): 18000\*\*\*

**Numéro du scénario contribuant**

**2**

**Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1**

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Sans ventilation locale. assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 95 %).\*\*\*

**Numéro du scénario contribuant**

**3**

**Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2**

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 95 %).\*\*\*

**Numéro du scénario contribuant**

**4**



n-Octylamine  
10550

Version / révision

4.01

## Scénarios d'exposition contribuant à contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 90 % (voie cutanée). assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatives à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficacité: 95 %).\*\*\*

## Numéro du scénario contribuant

5

## Scénarios d'exposition contribuant à contrôler l'exposition du salarié pour PROC 4

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 90 % (voie cutanée). assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatives à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Porter une protection respiratoire (Efficacité: 95 %).\*\*\*

## Numéro du scénario contribuant

6

## Scénarios d'exposition contribuant à contrôler l'exposition du salarié pour PROC 5

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 90 % (voie cutanée). assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatives à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Protection respiratoire: 95 %.\*

## Numéro du scénario contribuant

7

## Scénarios d'exposition contribuant à contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 90 % (voie cutanée). assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatives à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Protection respiratoire: 95 %.\*

## Numéro du scénario contribuant

8

## Scénarios d'exposition contribuant à contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



**n-Octylamine**  
**10550**

Version / révision 4.01

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV) : 95 % (inhalation), 95 % (voie cutanée).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Protection respiratoire: 95 %.\*\*

## Numéro du scénario contribuant

9

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 15

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 90 % (voie cutanée). assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Protection respiratoire: 95 %.\*\*

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## Estimation de l'exposition et référence de la source

### Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 1.13E-4 mg/l; RCR: 0.563
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.08 mg/kg dw; RCR: 0.227
Eau de mer (de surface)	PEC: 1.12E-5 mg/l; RCR: 0.561
Eau de mer (sédiment)	PEC: 7.97E-3 mg/kg dw; RCR: 0.226
Sols agricoles	PEC: 0.031 mg/kg dw; RCR: 0.441
Station d'épuration	PEC: 1.12E-3 mg/l; RCR: < 0.01

### Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. EE(inhal) : exposition évaluée (longue durée, par inhalation) [mg/m<sup>3</sup>] ; EE(derm) : exposition évaluée (longue durée, par voie cutanée) [mg/kg b.w./d]. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques.

Proc 1	EE(inhal): 8.08E-4; EE(derm): 6.8E-3
Proc 2	EE(inhal): 0.081; EE(derm): 0.274
Proc 3	EE(inhal): 0.024; EE(derm): 0.014
Proc 4	EE(inhal): 0.04; EE(derm): 0.137
Proc 5	EE(inhal): 0.04; EE(derm): 0.274
Proc 8a	EE(inhal): 0.081; EE(derm): 0.274
Proc 8b	EE(inhal): 0.02; EE(derm): 0.137
Proc 15	EE(inhal): 0.04; EE(derm): 0.0068

### Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ;

RCR total = RCR(inhal) +RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans



**n-Octylamine**  
**10550**

**Version / révision** 4.01

tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 1	RCR(inhal): < 0.01 ; RCR(derm): 0.01
Proc 2	RCR(inhal): 0.018; RCR(derm): < 0.01
Proc 3	RCR(inhal): <0.01; RCR(derm): 0.021
Proc 4	RCR(inhal): <0.01; RCR(derm): 0.211
Proc 5	RCR(inhal): < 0.01; RCR(derm): 0.422
Proc 8a	RCR(inhal): 0.018; RCR(derm): 0.422
Proc 8b	RCR(inhal): < 0.01; RCR(derm): 0.211
Proc 15	RCR(inhal): < 0.01; RCR(derm): 0.01

## Numéro du ES 2

court titre du scénario d'exposition

### **Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges**

#### **Catégories des processus**

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations\* et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

#### **Catégories de libération environnementale [ERC]**

ERC2: Formulation de préparations (mélanges) (mélanges)

#### **Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition**

préparation emballage et conditionnement de la substance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance et des travaux de laboratoire annexes

#### **Autres explications**

Utilisation industrielle

Chesar 3.1

Propriétés du produit (de l'article)

liquide

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail\*\*\*

#### **Numéro du scénario contribuant**

1

#### **Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 2**

#### **autre spécification**

Les facteurs de libération de la (Sp)ERC ont été modifiés.

#### **quantités utilisées**

Quantité quotidienne par site: 0.17 to

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



**n-Octylamine**  
**10550**

Version / révision 4.01

montant annuel par site: 50 to

La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.1

**conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets**

Part de libération dans l'air en provenance du process: 0.5 %

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 0.015 %

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0.01%

**Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales**

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000

Écoulement de l'eau de la station d'épuration / de la rivière (m<sup>3</sup>/day): 180020

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 91.09

**Numéro du scénario contribuant** 2  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1**

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Sans ventilation locale. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Protection respiratoire: 95 %.\*\*

**Numéro du scénario contribuant** 3  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2**

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Sans ventilation locale. assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Protection respiratoire: 95 %.\*\*

**Numéro du scénario contribuant** 4  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3**

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 90 % (voie cutanée). assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Protection respiratoire: 95 %.\*\*

**Numéro du scénario contribuant** 5  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 4**

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)



**n-Octylamine**  
**10550**

Version / révision 4.01

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 90 % (voie cutanée). assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Protection respiratoire: 95 %.\*\*

## Numéro du scénario contribuant

6

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 5

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 90 % (voie cutanée). assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Protection respiratoire: 95 %.\*\*

## Numéro du scénario contribuant

7

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 90 % (voie cutanée). assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Protection respiratoire: 95 %.\*\*

## Numéro du scénario contribuant

8

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV) : 95 % (inhalation), 95 % (voie cutanée). assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Protection respiratoire: 95 %.\*\*

## Numéro du scénario contribuant

9

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 9

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



**n-Octylamine**  
**10550**

Version / révision

4.01

Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 90 % (voie cutanée). assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**  
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Protection respiratoire: 95 %.\*\*

**Numéro du scénario contribuant**

**10**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 15**

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation à l'intérieur

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 90 % (voie cutanée). assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**  
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Protection respiratoire: 95 %.\*\*

## Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 1.13E-4 mg/l; RCR: 0.563
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.08 mg/kg dw; RCR: 0.227
Eau de mer (de surface)	PEC: 1.12E-5 mg/l; RCR: 0.561
Eau de mer (sédiment)	PEC: 7.97E-3 mg/kg dw; RCR: 0.226
Sols agricoles	PEC: 0.031 mg/kg dw; RCR: 0.446
Station d'épuration	PEC: 1.12E-3 mg/l; RCR: < 0.01

## Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. EE(inhal) : exposition évaluée (longue durée, par inhalation) [mg/m<sup>3</sup>] ; EE(derm) : exposition évaluée (longue durée, par voie cutanée) [mg/kg b.w./d]. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques.

Proc 1	EE(inhal): 2.69E-3; EE(derm): 6.8E-3
Proc 2	EE(inhal): 0.081; EE(derm): 0.274
Proc 3	EE(inhal): 0.024; EE(derm): 0.014
Proc 4	EE(inhal): 0.04; EE(derm): 0.137
Proc 5	EE(inhal): 0.04; EE(derm): 0.274
Proc 8a	EE(inhal): 0.081; EE(derm): 0.274
Proc 8b	EE(inhal): 0.02; EE(derm): 0.137
Proc 9	EE(inhal): 0.04; EE(derm): 0.137
Proc 15	EE(inhal): 0.04; EE(derm): 6.8E-3

## Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ; RCR total = RCR(inhal) +RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 1	RCR(inhal): < 0.01; RCR(derm): 0.01
Proc 2	RCR(inhal): 0.018; RCR(derm): 0.422
Proc 3	RCR(inhal): < 0.01; RCR(derm): 0.021
Proc 4	RCR(inhal): < 0.01; RCR(derm): 0.211
Proc 5	RCR(inhal): < 0.01; RCR(derm): 0.422
Proc 8a	RCR(inhal): 0.018; RCR(derm): 0.422
Proc 8b	RCR(inhal): < 0.01; RCR(derm): 0.211



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



n-Octylamine  
10550

Version / révision 4.01

Proc 9  
Proc 15

RCR(inhal): < 0.01; RCR(derm): 0.211  
RCR(inhal): < 0.01; RCR(derm): 0.01

## Numéro du ES 3

court titre du scénario d'exposition

### Utilisation de mastic

#### liste des descripteurs d'utilisation

#### Catégories des processus

PROC8b: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

PROC13: Traitement d'articles par trempage etversage

PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation

#### Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC5: Utilisation industrielle en inclusion dans ou sur une matrice

#### Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

#### Autres explications

Utilisation industrielle

Outil logiciel utilisé :

Chesar 3.1

liquide

Propriétés du produit (de l'article)

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

Utilisation à l'intérieur\*\*\*

### Scénarios contributeurs

Numéro du scénario contributeur

1

Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition de l'environnement pour  
ERC 5

#### autre spécification

Les facteurs de libération de la (Sp)ERC ont été modifiés.

#### quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 0.05 to

montant annuel par site: 1 to

La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.5

#### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 50 %

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 0.05 %

Part de libération dans le sol en provenance du process: 1%

#### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / desstations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000

Écoulement de l'eau de la station d'épuration / de la rivière (m<sup>3</sup>/day): 18000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 91,09\*\*\*

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



n-Octylamine  
10550

Version / révision

4.01

**Numéro du scénario contribuant** 2  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b**

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV) : 95 % (inhalation), 95 % (voie cutanée). assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Protection respiratoire: 95 %.\*\*

**Numéro du scénario contribuant** 3  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 10**

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée). assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur. Protection respiratoire: 95 %.\*\*

**Numéro du scénario contribuant** 4  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 13**

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée). assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur. Protection respiratoire: 95 %.\*\*

**Numéro du scénario contribuant** 5  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 14**

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Protection respiratoire: 95 %.\*\*

## Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque PEC = concentration

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



**n-Octylamine**  
**10550**

Version / révision 4.01

prévue dans l'environnement (local + régional) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 1.12E-4 mg/l; RCR: 0.562
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.08 mg/kg dw; RCR: 0.226
Eau de mer (de surface)	PEC: 1.12E-5 mg/l; RCR: 0.56
Eau de mer (sédiment)	PEC: 7.96E-3 mg/kg dw; RCR: 0.225
Sols agricoles	PEC: 0.032 mg/kg dw; RCR: 0.451
Station d'épuration	PEC: 1.11E-3 mg/l; RCR: < 0.01

## Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. EE(inhal) : exposition évaluée (longue durée, par inhalation) [mg/m<sup>3</sup>] ; EE(derm) : exposition évaluée (longue durée, par voie cutanée) [mg/kg b.w./d]. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques.

Proc 8b	EE(inhal): 0.02; EE(derm): 0.137
Proc 10	EE(inhal): 0.016; EE(derm): 0.549
Proc 13	EE(inhal): 0.065; EE(derm): 0.274
Proc 14	EE(inhal): 0.081; EE(derm): 0.137

## Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ; RCR total = RCR(inhal) + RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 8b	RCR(inhal): < 0.01; RCR(derm): 0.211
Proc 10	RCR(inhal): < 0.01; RCR(derm): 0.844
Proc 13	RCR(inhal): < 0.01; RCR(derm): 0.422
Proc 14	RCR(inhal): 0.018; RCR(derm): 0.211

## Numéro du ES 4

court titre du scénario d'exposition

### Fluides fonctionnels

#### liste des descripteurs d'utilisation

#### Catégories des processus

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC17: Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts

PROC18: Graissage dans des conditions de haute énergie

PROC20: Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fermés

#### Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC8a: Large utilisation en intérieur d'auxiliaires de traitement en systèmes ouverts

#### Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



n-Octylamine  
10550

Version / révision 4.01

## Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement, isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans les outils, y compris pendant leur maintenance et leur transfert de matériel

## Autres explications

Usage professionnel

Outil logiciel utilisé :

Chesar 3.1

Propriétés du produit (de l'article)

liquide

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Part du principe d'un standard de base du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

Utilisation à l'intérieur\*\*\*

## Scénarios contributants

### Numéro du scénario contribuant

1

### Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 8a

#### quantités utilisées

Largeur journalière utilisation dispersive :  $\leq 5.5E-6$  to/d

Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1

#### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 100 %

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 100 %

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0%

#### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 91.09

### Numéro du scénario contribuant

2

### Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a

#### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

#### Fréquence et durée d'utilisation

4 h (demie couche)

#### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).

#### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

### Numéro du scénario contribuant

3

### Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b

#### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

#### Fréquence et durée d'utilisation

4 h (demie couche)

#### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).

#### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



n-Octylamine  
10550

Version / révision 4.01

**Numéro du scénario contribuant 4**  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 9**

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

## Fréquence et durée d'utilisation

4 h (demie couche)

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**  
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**  
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Protection respiratoire: 90 %.

**Numéro du scénario contribuant 5**  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 17**

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 1 %

## Fréquence et durée d'utilisation

4 h (demie couche)

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**  
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**  
porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

**Numéro du scénario contribuant 6**  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 18**

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 5 %

## Fréquence et durée d'utilisation

4 h (demie couche)

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**  
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**  
porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur. Protection respiratoire: 90 %.

**Numéro du scénario contribuant 7**  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 20**

## Fréquence et durée d'utilisation

4 h (demie couche)

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**  
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**  
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Protection respiratoire: 90 %.

## Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque PEC = concentration prévue dans l'environnement (local + régional) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface) PEC: 2.64E-5 mg/l; RCR: 0.132

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



**n-Octylamine**  
**10550**

Version / révision 4.01

Eau douce (sédiment)	PEC: 0.019 mg/kg dw; RCR: 0.053
Eau de mer (de surface)	PEC: 2.6E-6 mg/l; RCR: 0.13
Eau de mer (sédiment)	PEC: 1.85E-3 mg/kg dw; RCR: 0.052
Sols agricoles	PEC: 6.79E-3 mg/kg dw; RCR: 0.097
Station d'épuration	PEC: 2.45E-4 mg/l; RCR: < 0.01

## Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. EE(inhal) : exposition évaluée (longue durée, par inhalation) [mg/m<sup>3</sup>] ; EE(derm) : exposition évaluée (longue durée, par voie cutanée) [mg/kg b.w./d]. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques.

Proc 8a	EE(inhal): 1.131; EE(derm): 0.274
Proc 8b	EE(inhal): 0.452 ; EE(derm): 0.274
Proc 9	EE(inhal): 0.452 ; EE(derm): 0.274
Proc 17	EE(inhal): 1.131 ; EE(derm): 0.246
Proc 18	EE(inhal): 2.262 ; EE(derm): 0.274
Proc 20	EE(inhal): 1.131 ; EE(derm): 0.342

## Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ; RCR total = RCR(inhal) +RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 8a	RCR(inhal): 0.246 ; RCR(derm): 0.422
Proc 8b	RCR(inhal): 0.098 ; RCR(derm): 0.422
Proc 9	RCR(inhal): 0.098 ; RCR(derm): 0.422
Proc 17	RCR(inhal): 0.246 ; RCR(derm): 0.422
Proc 18	RCR(inhal): 0.492 ; RCR(derm): 0.422
Proc 20	RCR(inhal): 0.246 ; RCR(derm): 0.526

## Numéro du ES 5

court titre du scénario d'exposition

**Fluides fonctionnels\*\*\***

## Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC8d: Large utilisation en extérieur d'auxiliaires de traitement en systèmes ouverts\*\*\*

## Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes\*\*\*

## Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans des appareils fermés, y compris lors d'expositions accidentelles pendant la maintenance et le transfert de matériel\*\*\*

## Autres explications

Usage professionnel

Outil logiciel utilisé :

Chesar 3.1

Propriétés du produit (de l'article)

liquide

Utilisation à l'intérieur

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



**n-Octylamine**  
**10550**

Version / révision 4.01

on part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail\*\*\*

**Numéro du scénario contribuant**

**1\*\*\***

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 8d\*\*\***

## quantités utilisées

Largeur journalière utilisation dispersive : 0.0000055 to/d

Taux utilisé localement du tonnage européen : 0.1\*\*\*

## conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 100%

Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application: 100%

Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): 20%\*\*\*

## Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 91.09\*\*\*

## Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque\*\*\*

Eau douce (de surface) PEC: 2.64E-5 mg/l; RCR: 0.132\*\*\*

Eau douce (sédiment) PEC: 0.019 mg/kg dw; RCR: 0.053\*\*\*

Eau de mer (de surface) PEC: 2.6E-6 mg/l; RCR: 0.13\*\*\*

Eau de mer (sédiment) PEC: 1.85E-3 mg/kg dw; RCR: 0.052\*\*\*

Air PEC: 6.79E-3 mg/m<sup>3</sup>; RCR: 0.097\*\*\*

Sols agricoles PEC: 6.79E-3 mg/kg dw; RCR: 0.097\*\*\*

Station d'épuration PEC: 2.45E-4 mg/l; RCR: < 0.01\*\*\*

## Numéro du ES

**6\*\*\***

court titre du scénario d'exposition

**Inervention en laboratoires\*\*\***

## Catégories des processus

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire\*\*\*

## Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC8a: Large utilisation en intérieur d'auxiliaires de traitement en systèmes ouverts\*\*\*

## Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes\*\*\*

## Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations\*\*\*

## Autres explications

Usage professionnel

Outil logiciel utilisé :

Chesar 3.1

Propriétés du produit (de l'article)

liquide

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Part du principe d'un standard de base du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

Utilisation à l'intérieur\*\*\*

**Numéro du scénario contribuant**

**1\*\*\***

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 8a\*\*\***

## quantités utilisées

Largeur journalière utilisation dispersive : 0.0000055 to/d

Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1\*\*\*

## conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional): 100%

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



**n-Octylamine**  
**10550**

Version / révision

4.01

Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application: 100%  
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): 0%\*\*\*

## Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 91.09\*\*\*

## Numéro du scénario contribuant

2\*\*\*

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 15\*\*\*

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)\*\*\*

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).\*\*\*

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Protection respiratoire: 95 %.\*\*

### Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local + régional) ; RCR = proportion de risque\*\*\*

Eau douce (de surface)	PEC: 4.55E-6 mg/l; RCR: 0.023***
Eau douce (sédiment)	PEC: 3.23E-3 mg/kg dw; RCR: < 0.01***
Eau de mer (de surface)	PEC: 4.19E-7 mg/l; RCR: 0.021***
Eau de mer (sédiment)	PEC: 2.97E-4 mg/kg dw; RCR: < 0.01***
Sols agricoles	PEC: 6.79E-4 mg/kg dw; RCR: < 0.01***
Station d'épuration	PEC: 2.45E-5 mg/l; RCR: < 0.01***

### Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. EE(inhal) : exposition évaluée (longue durée, par inhalation) [mg/m<sup>3</sup>] ; EE(derm) : exposition évaluée (longue durée, par voie cutanée) [mg/kg b.w./d]. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques.\*\*\*

Proc 15 EE(inhal): 0.189; EE(derm): 0.068\*\*\*

### Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ; RCR total = RCR(inhal) +RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.\*\*\*

Proc 15 RCR(inhal): 0.041; RCR(derm): 0.105\*\*\*

### ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES

L'utilisation des facteurs de libération permet à l'utilisateur en aval de vérifier au cours d'une première approche si la combinaison des conditions de production locales concorde avec les quantités libérées décrites dans ce scénario d'exposition. (calcul M(site) [voir quantité utilisée, scénario de contribution 1] x facteur de libération [incluant les conditions techniques et les mesures pour éviter les libérations])\*\*\*

### Utilisations associées :

En combinant d'autres mesures de gestion des risques, il est possible d'obtenir une utilisation en toute sécurité. Si vos conditions d'utilisation diffèrent de celles décrites et si vous n'êtes pas certain que votre utilisation soit sûre, n'hésitez pas à nous contacter\*\*\*